

40 – Présentation devis pour travaux sur bâtiments communaux

En vue de la réfection et de la restauration des bâtiments communaux (mairie, salle communale et mur du cimetière) au titre de la Dotation de la Solidarité Territoriale, le Maire présente les devis reçus des entreprises CHAFFOIS et BUTUCEA :

- Entreprise BUTUCEA :
 - * réfection et restauration du mur du cimetière : 3860€ HT
 - * réfection et restauration des bâtiments communaux (mairie et salle communale) : 7069€ HT.
- Entreprise CHAFFOIS :
 - * réfection et restauration du mur du cimetière : 13275.60€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'accepter les deux devis de l'entreprise BUTUCEA et de rejeter le devis de l'entreprise CHAFFOIS.

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis de l'entreprise BUTUCEA pour un montant total de 10929€ HT et de présenter ces devis au titre de la DST pour l'année 2024.

41 – DWATTS-Proposition d'achat d'une énergie locale et renouvelable

Le Maire et l'Adjoint présentent au Conseil Municipal, le fonctionnement et la proposition de vente d'électricité de DWATTS.

Le Conseil demande un complément d'informations pour une prise de décision.

42 – Carrière – prolongation extraction

Le Maire et l'Adjointe rendent compte du rendez-vous qui a eu lieu avec Julien Figuière de la société Diois Gravier et proposent au Conseil le texte suivant à adopter :

Vu la présentation du « Porter à connaissance » faite par la société Diois Gravier à la mairie le 10 octobre 2023, qui consiste à demander la poursuite de l'exploitation de la carrière pour 9 années supplémentaires, afin d'extraire le reliquat autorisé sur le même périmètre ;

Considérant

- que les quantités extraites actuellement correspondent aux besoins du territoire,
- que la date de fin d'exploitation actuelle est fixée à juin 2024 et qu'au-delà, les besoins locaux devront être pourvus,
- que le réaménagement envisagé respecte le principe initial de création de plans d'eau favorables à la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'approuver le « Porter à connaissance » exposé.
- **AUTORISE** le Maire à rendre compte de cette décision à Diois Gravier.

43 – Dissolution du SISM (Syndicat Intercommunal de Secrétariat de Mairie)

Le Maire présente les modalités pour la dissolution du SISM (Syndicat Intercommunal de Secrétariat de Mairie) de SOLAURE-en-DIOIS :

« Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres, il est proposé de procéder à la dissolution du Syndicat au 31 décembre 2023.

Le Président donne les éléments suivants :

Le Syndicat Intercommunal de Secrétariat de Mairie de Solaure-en-Diois sera dissout à compter du 31 décembre 2023, suite au départ à la retraite de Madame Corine WERDER, secrétaire principale à compter du 1er août 2023 et à la démission de Madame Chantal BARNAUD, secrétaire à temps partiel, intervenue le 15 septembre 2023.

Le Président du Syndicat, Maire de la commune de LAVAL d'AIX propose que le seul bien de cette entité, à savoir un ordinateur portable de marque ASUS, soit mis à la disposition de la secrétaire du SISEMA qui travaille désormais sur les communes de LAVAL d'AIX et de MONTMAUR-en-DIOIS.

Concernant l'actif financier résiduel, le Président propose qu'il soit réparti en parts égales à la date de dissolution au profit des trois communes utilisant précédemment les services du SISM à savoir LAVAL d'AIX, MONTMAUR-en-DIOIS et SOLAURE-en-DIOIS. »

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat Intercommunal de Secrétariat de Mairie de SOLAURE-en-DIOIS, au 31 décembre 2023,
- **APPROUVE** la répartition du bien et des actifs financiers entre les communes signataires.
- **APPROUVE** la conservation des archives du SISM auprès de la commune de SOLAURE-en-DIOIS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Points et informations divers :

- Travaux voirie : l'Adjoint expose la proposition de réfection de certaines chaussées par le Département, pour la fin de l'année, correspondant à l'enveloppe budgétaire disponible. L'Adjoint et un Conseiller vont aller repérer les tronçons de la déviation à rénover en priorité.
- Cette année, c'est la commune de Montmaur-en-Diois qui s'occupera d'organiser la cérémonie du 11 novembre.

-----0o0o0-----La séance est levée à 20h30-----0o0o0-----